

A2OF > les titulaires de l'accord-cadre

Date : jeudi 6 octobre 2011

Communiqué de presse

L'Amue met en place un accord-cadre relatif à la mise en place d'audits organisationnels (A2OF), pour le compte de ses adhérents.

Un audit organisationnel permet d'identifier les points forts et les points faibles d'un établissement sur l'ensemble de ses fonctions, telles que la fonction financière, la fonction ressources humaines, la fonction achat, la fonction système d'information, la gestion de la scolarité et de la formation, les ressources documentaires... afin optimiser la qualité de celles-ci.

Dans la continuité de la démarche impulsée par le « guide d'audit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche » de l'IGAENR et dans celle des actions entreprises par le ministère de l'enseignement supérieur et de recherche sur ce même sujet, cet accord-cadre vise à :

- optimiser l'organisation des services des établissements pour atteindre leurs objectifs stratégiques
- améliorer la répartition et la coordination de leurs personnels

L'intérêt, pour les établissements, de la mise en place de cet accord-cadre retenant plusieurs titulaires est multiple :

- bénéficier de la réactivité des prestataires au moment de l'apparition du besoin
- être assurés de la qualité de la démarche et de la méthodologie proposées
- garantir la cohérence des démarches menées dans les établissements
- économiser des moyens grâce à la mutualisation de la procédure
- amoindrir les coûts grâce à un effet de volume

Les sept titulaires sont (par ordre alphabétique) :

- ACCENTURE
- CAP GEMINI
- DELOITTE
- ERNST & YOUNG
- KURT SALMON/ DUAL CONSEIL
- MAZARS/ EUROGROUP
- TUILLET AUDIT

Cet accord-cadre témoigne de la volonté et de la capacité de l'Agence à se tenir au plus près des besoins des établissements. Il démontre également que le choix de la mutualisation permet une approche d'assurance qualité et économique au service de l'autonomie des adhérents.

Contact : Quitterie.Ladonne@amue.fr – 01 44 32 90 79



Les accords-cadres de l'Amue...

Dans la continuité de sa démarche d'offrir une offre de services la plus large possible, l'Amue propose à ses adhérents des accords-cadres et des marchés qui permettent d'offrir une réponse rapide, économique et mutualisée à des besoins communs, tout en conservant l'autonomie de chaque établissement lors de l'attribution et du suivi de l'exécution des marchés. Les accords-cadres existants sont :

- Acquisition de solutions de gestion des ressources humaines (accords-cadres Siham)
- Acquisition du logiciel de rédaction et de gestion des marchés et accords-cadres (LOREM)
- Acquisition de licences libératoires pour le décisionnel (SAP Business Object)
- Certification des comptes (A3C)
- Dématérialisation des procédures formalisées et publicité de marchés à procédure adaptée
- Mise en place d'un centre d'infogérance
- Acquisition et première année de support de licences ORACLE (notamment programme CAMPUS-WIDE)

A propos de l'Amue...

L'Agence de mutualisation des universités et établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (Amue) est en groupement d'intérêt public fondé en 1992, et renouvelé trois fois depuis.

Constitué de **177 établissements** d'enseignement supérieur et de recherche, l'Amue contribue à **l'élaboration du système d'information des établissements** et offre à ses adhérents une gamme complète de logiciels dans les domaines de la gestion : financière et comptable, ressources humaines et de la paie, formation et vie de l'étudiant, recherche, patrimoine, hygiène et sécurité, etc.

Elle **organise des conférences** et formations sur les questions qui touchent aux métiers de l'enseignement supérieur, met en réseau la communauté universitaire et **accompagne ses adhérents dans la mise en application des nouvelles responsabilités et compétences élargies**.

L'Agence, basée sur deux sites, Montpellier et Paris, **rassemble 130 personnes**, fonctionnaires et contractuels.

En savoir + : <http://www.amue.fr/presentation/presentation-amue/>